

---

## *LPR : le SNPTES désapprouve la version votée par les parlementaires*

---

Le SNPTES dénonce les modifications apportées au projet de loi de programmation de la recherche (LPR) lors de son passage devant les 2 chambres du Parlement et lors de la commission mixte paritaire et qui n'ont pas ou peu de rapport avec une loi programmatique.

En effet, les amendements déposés et qui ont reçu l'aval du gouvernement portent en eux les germes d'une remise en cause du principe des franchises universitaires et d'une atteinte à la liberté syndicale au sein de nos établissements et remettent en cause la qualification par le CNU aux métiers d'enseignants-chercheurs. Cette dernière mesure, jamais évoquée dans le cadre des concertations de la LPR, par la suppression d'un jeu de contre-pouvoirs et de garde fous pourrait davantage favoriser le localisme et le clientélisme dans les recrutements d'enseignants-chercheurs.

Si le SNPTES a exprimé son accord à la LPR, malgré son opposition à certaines mesures (Chaires de professeur junior, CDI de mission notamment) et une programmation budgétaire trop longue et toujours pas au niveau des besoins, c'est parce que certaines mesures positives de cette loi ne peuvent plus être renvoyées à un futur incertain. En particulier, le protocole d'accord sur les carrières et les rémunérations, qui n'existe qu'au travers de la LPR, contient des mesures attendues depuis longtemps. Cependant, la mise en œuvre des éléments du protocole, comme d'une grande partie de ceux de la loi, demandent à être discutée avec les organisations syndicales. Or, ce qui vient de se passer durant les discussions parlementaires et lors de la commission mixte paritaire, avec l'accord du gouvernement, est vécu par le SNPTES comme une rupture du dialogue social et une remise en cause de tout le travail effectué jusqu'alors. Cela n'augure rien de bon, alors que les négociations relatives à l'application de l'accord majoritaire vont s'ouvrir.

Le gouvernement doit prendre la mesure de la colère que provoque ces amendements et tout mettre en œuvre pour empêcher leur effectivité. Le SNPTES rappellera une nouvelle fois que le dialogue social est une exigence de tout instant et n'existe que par les actes.

*Choisy-le-Roi, le 18 novembre 2020*